

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 01^{er} JUIN 2018 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de MALBUISSON

S'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Claude LIETTA, Maire.

Etaient présents : Claude LIETTA – Alain GUICHON - Christophe PODICO — Benoît MESNY – Frédéric VIENNET – Brigitte RENAUD – Denis LARESCHE – Isabelle BONNEL – Alain CHOQUET – Danièle AUBERT- Thierry LOCATELLI
 formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Muriel VIALAT (procuration à Alain GUICHON)
 Edith RIGOULOT (procuration à Thierry LOCATELLI)
 Alain CANTENOT (procuration à Claude LIETTA)
 Jacques BROCARD (procuration à Christophe PODICO)

Monsieur Alain GUICHON a été élu secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés, le dernier procès-verbal du 06 Avril 2018.

Le maire ouvre la séance sur l'ordre du jour.

Délibération n° 34/2018 : TOURISME – Demande de dénomination « Commune Touristique »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les avantages et modalités pour la commune de solliciter la dénomination de « Commune Touristique »,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme, notamment son article L.133-11,

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1,

Vu l'arrêté préfectoral classant l'office du tourisme de Malbuisson,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la dénomination « Commune Touristique » selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 susvisé

Délibération n° 35/2018 : PATRIMOINE – Acquisition parcelle de terrain nu AC n° 418 « Au Dos d'Ane »

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de Monsieur Jean-Louis MOUREAUX de céder à la Commune une parcelle de terrain nu.

Cette parcelle, située lieu-dit « Au Dos d'Ane » section AC n° 418 pour une superficie de 5 a 87 ca est classée au PLU est en zone N (naturelle).

Le prix de cette cession est fixé à l'euro symbolique et les frais sont à la charge du vendeur.

Considérant l'utilité pour la commune d'acquérir cette parcelle,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE l'acquisition de la parcelle de terrain nu de Monsieur Jean-Louis MOUREAUX, située lieu-dit « Au Dos d'Ane » section AC n° 418 d'une superficie de 5 a 87 ca.

Prix de cession : l'euro symbolique

Frais d'acte et divers : à la charge du vendeur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

Délibération n° 36/2018 : SCOLAIRE – Approbation avenant n° 1 Convention d'accueil de loisirs avec Familles Rurales

Chaque année, le conseil municipal vote une subvention qui permet d'équilibrer le budget de l'accueil de loisirs.

Cette subvention est répartie entre les communes de Malbuisson et Montperreux au prorata du nombre d'enfants de chaque commune fréquentant l'accueil de loisirs (à savoir 70 % Montperreux et 30 % Malbuisson pour l'année 2018).

Vu la convention signée le 5 décembre 2017 et le budget prévisionnel proposé par Familles Rurales pour l'année 2018 ;

Vu l'avenant n° 1 répartissant les subventions de fonctionnement ;

Vu la délibération de la Commune de Montperreux en date du 13 avril 2018 acceptant l'avenant n° 1 ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs pour la gestion de l'accueil de loisirs Montperreux-Malbuisson.

Délibération n° 37/2018 : PERSONNEL COMMUNAL – Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe saisonnier

Vu la surcharge de travail pour les employés communaux pendant la période estivale, Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe temporaire à temps complet pour la période du 18 juin 2018 au 16 septembre 2018.

Il charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement de la ou des personnes rémunérée(s) sur la base du 1^{er} échelon du grade des adjoints techniques de 2^{ème} classe et d'établir le(s) contrat(s).

Délibération n° 38/2018 : CULTURE – Spectacle culturel saison 2018

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune à diffuser un spectacle culturel annuel.

Il informe le conseil municipal du devis proposé par la compagnie du Colibri de Besançon, à savoir : une représentation « un Noël Tzigane », samedi 17 novembre 2018, pour un montant total de 737.50 € TTC.

Après en délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

VALIDE le projet de spectacle proposé par la compagnie du Colibri.

FIXE le montant affecté à la prestation à 737.50 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DIT que les crédits budgétaires seront inscrits au Budget Communal 2018.

FIXE le prix de la séance à 5€/personne avec gratuité pour les jeunes de -18 ans.

Délibération n° 39/2018 : FINANCES – Décision modificative budgétaire BP EAU 2018 pour intégration des études de captage des Sources

L'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit de sortir de l'actif les frais d'études si ceux-ci ont fait l'objet de travaux. Il convient de les intégrer soit au compte d'immobilisations en cours dès le lancement des travaux, soit au compte d'immobilisations définitif dès lors que ceux-ci sont terminés. Par conséquent, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 avril 2018 approuvant le budget primitif EAU 2018,

Considérant qu'il reste à l'actif des frais d'études concernant le captage des sources pour un montant total de 24 924 € :

-immo n° 3/14 – 1^{ère} étude de captage des sources – 9 552 €

-immo n° 4/15 – 2^{ème} étude de captage des sources -acpte – 4 212 €

-immo n° 4/16 – 2^{ème} étude de captage des sources – solde – 11 160 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de procéder à l'intégration de ces études dans le patrimoine de la commune et d'ouvrir les crédits nécessaires pour un montant de 24 924 € de la façon suivante :

Dépenses d'investissement

compte 2156/041 : + 24 924 €

Recettes d'investissement

compte 203/041 : + 24 924 €

Délibération n° 40/2018 : FINANCES – Décision modificative budgétaire BP COMMUNE 2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires supplémentaires afin de financer des dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE des opérations budgétaires suivantes sur le BP COMMUNE 2018 :

Ouverture de crédits – investissement

<u>Dépenses</u> :	article 2152 – complément lasure abri bus	+ 300 €
	article 2111 – Achat terrain	+ 1 €
	article 2188 – Achat barrières/porte vélos	+ 2 600 €
	article 2116 – Aménagement columbarium	+ 2 400 €
	article 2112 – Mur Rue de l'Eglise	+ 1 200 €

	Total	+ 6 501 €

Article 21311 – Bâtiments publics	- 6 501 €
-----------------------------------	-----------

Délibération n° 41/2018 : FINANCES – Demande de subventions complémentaires année 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions suivantes :

- Association « Les Buissonnières » pour prise en charge de la location des costumes de l'exposition prévue à Malbuisson le 11 novembre 2018,
- APACH'Evasion de Metabief, concernant un contrat de partenariat section Sport Partagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE :

- de verser à l'association « Les Buissonnières » une subvention de 80 € permettant la prise en charge des frais de location des costumes pour l'exposition prévue à Malbuisson le 11 novembre 2018,

- de soutenir le projet associatif de l'Association Apach'Evasion en versant une subvention de 100 € dans le cadre de la section Sport Partagé et autorise le Maire à signer le contrat de partenariat y afférent.

DIT que les crédits font l'objet de la décision modificative suivante :

Budget Primitif Communal 2018

- article 6574	Subventions	+ 180 €
- article 022	Dépenses imprévues	- 180 €

Délibération n° 42/2018 : PATRIMOINE LOCATION – Remboursement du dépôt de garantie Logements communaux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de reporter la délibération n° 64/2014 du 27 novembre 2014 portant sur les conditions de remboursement du dépôt de garantie aux locataires quittant les logements communaux afin d'y ajouter certaines conditions supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de rembourser le dépôt de garantie aux locataires quittant les logements communaux, aux conditions suivantes :

- **remboursement immédiat** : après état des lieux sans réserve et loyers à jour,
- **remboursement différé** : si état des lieux avec réserve jusqu'à réparation des dégradations et loyers à jour,
- **remboursement refusé** : si état des lieux avec réserve et non réparation des dégradations/absence de nettoyage/date de remise des clés non respectée,
- **affectation aux impayés** : si le locataire n'est pas à jour de ses loyers et fait l'objet de restes à recouvrer auprès du Trésor Public.

AUTORISE le maire à effectuer les remboursements en fonction des différentes situations personnelles des locataires.

Délibération n° 43/2018 : SUBVENTION – Demande d'aides forfaitaire pour procédures administratives de protection de captages

Dans le cadre de la révision de la protection des sources de Malbuisson, plusieurs études ont été réalisées par Sciences environnement entre 2014 et 2016 afin de mieux appréhender les bassins d'alimentation des trois captages ainsi que leur sensibilité à la turbidité. Ces protections concernent les captages Grande Source et Schlumberger ainsi que le captage du Vezénay.

Sur la base des résultats de traçages, un hydrogéologue agréé a émis le 9 février 2018 un avis sur la protection des captages de Malbuisson.

Pour protéger ces captages des procédures administratives doivent être engagées notamment la réalisation d'une enquête publique et plan parcellaire commun aux captages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

SOLLICITE l'aide financière forfaitaire de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation des procédures administratives de protection des deux captages suivants :

- Grande Source et Schlumberger
- Le Vezénay

AUTORISE le Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations consenties au maire par le conseil municipal :

- Droit de Prémption

Le Maire informe le conseil municipal des demandes de droit de préemption des biens cadastrés suivants :

- terrain nu, Aux Landes, section AD 198,
 - habitation, 6b rue de l'Eglise, section AD 396-402,
- la commune ne préempte pas sur ces biens.

- Marchés publics passés dans le cadre des procédures MAPA

Le Maire informe le conseil municipal du choix des entreprises retenues suite à diverses consultations liées aux marchés publics passés suivant la procédure MAPA.

- Rénovation du parc d'éclairage public : Entreprise BALOSI MARGUET.
 - Marquage au sol des voiries : Entreprise GLOBAL SIGNALISATION.
 - Entretien des voiries communales : Entreprise VERMOT
 - Réfection du chemin des Tremplins : Entreprise SAULNIER
 - Télérélevé des compteurs eau : Entreprise ZENNER
 - Rénovation d'un bâtiment d'alpage abritant une citerne
- Lot 1 Gros-œuvre – Entreprise PODICO
Lot 2 Charpente – Entreprise THIONNET

Divers

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par l'Association Animation de Labergement Sainte Marie sollicitant une aide financière de la commune de Malbuisson pour son feu d'artifice prévu le 14 juillet 2018. Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas subventionner cette manifestation, mais félicite sincèrement les organisateurs et bénévoles pour cette animation estivale de qualité. Etant précisé que la commune de Malbuisson organise elle aussi un feu d'artifice qu'elle finance en totalité, elle ne peut donc contribuer à deux manifestations similaires.

Monsieur le Maire informe du prochain recensement de la population qui aura lieu à Malbuisson entre le 17 janvier et 16 février 2019. Deux agents recenseurs seront recrutés à cet effet.

Après refonte complète du site internet de la commune, malbuisson.fr est en ligne. Plus dynamique, simple de navigation et actualisé, cet outil va permettre de valoriser notre village auprès des visiteurs et communiquer sur toute l'actualité auprès des résidents.

Dates à retenir :

09 juin 2018 : Concert Blue-Rock organisé à la Maison du temps Libre
10 juin 2018 : Journée sans voiture
28 juillet 2018 : Fête des Buissonnières
26 Août 2018 : Brocante

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55

Le Maire,



Claude LIETTA